ARDENNE METROPOLE

Le Président

Charleville-Mézières, le 09 OCT. 2024

Direction de la Transformation de l'Action Publique Locale
Service commun Assemblées/Juridique
Tél : 03.24.32.40.60

Objet : Convocation Conseil communautaire
Réf : DTAP/2024/057

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la séance du **Conseil Communautaire**, qui se tiendra **le mardi 15 octobre 2024 à 18 heures 00** , Salle Vivaroise à Vivier-au-Court.

ORDRE DU JOUR :

JURIDIQUE ET ASSEMBLEES

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 septembre 2024
2. Compte-rendu des délibérations adoptées par le Bureau communautaire du 23 septembre 2024

TRANSFORMATION DE L ACTION PUBLIQUE LOCALE

3. Compte-rendu des décisions prises par le Président

FINANCES

4. Décision budgétaire modificative n°1

ACHATS RESPONSABLES

5. Renonciation aux pénalités de retard appliquées au prestataire AUTOBERNARD dans le cadre de deux marchés subséquents

COHESION SOCIALE ET EQUILIBRE DES TERRITOIRES URBAINS/RURAUX

6. Attribution de subvention dans le cadre du fonds territorial communautaire

CULTURE

7. Plan de financement dans le cadre de l'achat de 10 automates de prêt / retour pour le réseau des médiathèques communautaires
8. Soutien à la création et rénovation de cinémas

MOBILITES

9. Avenant n° 1 à la convention Primo scolaire (demi-pensionnaires et externes)
10. Avenant n°1 à la convention élèves internes

11. Avenant n°1 à la convention pour la mise en œuvre de l'intégration tarifaire entre les réseaux TAC et TER Fluo Grand Est

TOURISME

12. Aire de camping-cars de Sedan : attribution de l'occupation du domaine public

13. Projet Hôtel Ducale - garantie d'emprunt Foncière Tourisme Grand Est

EQUILIBRE SOCIAL DE L HABITAT

14. Modification de la convention de délégation à la commune Sedan et du périmètre du régime d'autorisation préalable de mise en location

15. Instauration du régime d'autorisation du permis de louer sur la commune de Nouzonville – Convention de délégation à la commune de mise en œuvre du dispositif

DEVELOPPEMENT DURABLE

16. Convention Chêne Saison 3 avec la Fédération Nationale et Collectivités Concédantes et Régies pour le financement des projets de rénovation énergétique

RESSOURCES HUMAINES

17. Règlement Prévention des pratiques addictives

18. Avenants aux conventions particulières de mutualisation

19. Adaptation du tableau des effectifs

Je vous remercie d'être présent.

Dans cette attente, je vous prie de recevoir Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Président

ARDENNE METROPOLE

Boris RAVIGNON